



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination
à l'égard des femmes**

Distr. GENERALE

CEDAW/C/5/Add.67
29 juin 1990

Original : FRANCAIS

Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes (CEDAW)

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 18 DE LA CONVENTION

Rapports initiaux des Etats parties

BURKINA FASO

INTRODUCTION

1. L'histoire du Burkina Faso révèle que les femmes ont eu à jouer un rôle important dans la vie politique. Ainsi de grandes figures politiques féminines comme Djimbi OUATTARA et la princesse YENNEGA ont eu à participer à des combats de libération (l'une dans le royaume de Guérico et l'autre dans le royaume Mossi) ont marqué l'histoire de la Haute-Volta, actuel Burkina Faso.

2. Avec l'avènement de la Révolution Démocratique et Populaire le 4 août 1983, les autorités politiques en reconnaissant les valeurs des femmes ont décidé de les associer à tous les combats qui seront entrepris contre les diverses entraves de la société. C'est ainsi que dans le Discours d'Orientation Politique (D.O.P) du 2 octobre 1983 il est écrit. "La Révolution et la libération de la femme vont de pair". Pour y parvenir il faut "créer une mentalité nouvelle chez la femme Burkinabè qui lui permette d'assumer le destin du pays aux côtés de l'homme". Le but final que vise la Révolution "c'est de construire une société libre et prospère où la femme sera l'égale de l'homme dans tous les domaines".

3. Progressivement ce discours s'est traduit en acte par la prise de mesures politiques devant favoriser la promotion sociale et économique de la femme.

I. Les différentes mesures et Actions entreprises dans le cadre de l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au Burkina Faso

4. Le Burkina Faso a signé la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et l'a ratifiée par décret n°84-468/CNR/PRES/REC du 28 novembre 1984

...

et par ordonnance n° 84-77/CNR/PRES/ du 28 novembre 1984.

5. Dans le cadre de l'application de cette convention, plusieurs mesures organisationnelles et institutionnelles ont été prises notamment au plan :

- politique
- juridique
- socio-sanitaire
- de l'éducation et de l'emploi.

A) - Au Plan Politique

6. Au niveau politique, les mesures et actions sont multiples et sont entre autres :

. L'institution en 1984 du Service National Populaire sans distinction de sexe.

. Les nominations des femmes à des postes de responsabilités politiques et administratives.

7. Une enquête faite en 1987 par le Ministère de l'Essor Familial et de la Solidarité Nationale sur l'identification des femmes occupant de tels postes, fait ressortir les résultats suivants :

- 5 Ministres : Ministre de la Santé Publique, de l'Essor Familial et de la Solidarité Nationale, de l'Environnement et du Tourisme, du Budget et, de la Culture.
- 3 Haut Commissaires et plusieurs préfets.

...

- 5 Ambassadrices : en Allemagne Fédérale, au Mali, en Chine, au Nigéria, au Ghana.

8. De 1988 à 1989 l'on trouve :

- 4 femmes respectivement au Ministère de :

- . des Finances
- . la Culture
- . l'information
- . l'Enseignement de Base et de l'alphabétisation de Masse (MEBAM)

- 1 femme Haut Commissaire à la tête de la Province du Nahouri (PÔ)

- 1 Ambassadrice du Burkina Faso au Danemark.

- De nombreuses femmes comme chefs de services et enfin des femmes élues aux postes de déléguées adjointes au sein de l'Union Nationale des Anciens du Burkina (UNAB), de l'Union Nationale des Jeunes du Burkina Faso (UNJB) ainsi que les pouvoirs Révolutionnaires Provinciaux.

. La création de la Direction de la Mobilisation et de l'Organisation des femmes (DMOF) au sein du Secrétariat Général National des Comités de Défense de la Révolution (SGN/CDR) en 1984 aujourd'hui Coordination Nationale des Structures Populaires et Comité Révolutionnaire (CNSP/CR). Les actions réalisées par la DMOF ont abouti à la création de l'Union des Femmes du Burkina (UFB) le 19 septembre 1985. Cette structure est un cadre de mobilisation et de conscientisation des femmes. Elle oeuvre à la Promotion Politique, Economique et sociale de la femme Burkinabè.

. L'organisation d'une semaine nationale, du 1er au 8 mars 1985 par les autorités politiques de notre Pays. Elle regroupait des

...

centaines de femmes venues de toutes les provinces du pays et appartenant aux diverses catégories sociales, en vue de débattre de leurs problèmes spécifiques, de faire des recommandations relatives par exemple à l'accès des femmes à l'éducation et à l'emploi sans distinction de sexe etc...

9. Pour mieux sensibiliser l'opinion publique aux problèmes des femmes, la journée du 8 mars a été déclarée officiellement chômée et payée.

- Dans le cadre de l'élévation du niveau politique des femmes considéré comme bas par rapport à celui des hommes, les autorités politiques de notre pays ont organisé en 1987, une opération appelée : "Opération Pountoua" (lumière). Elle consistait à donner une formation politique en langues nationales à 119 formatrices et environ 4 000 femmes de toutes les Provinces du pays.

- Pour faciliter l'exécution des programmes en faveur des femmes, oeuvrer pour une plus grande promotion économique des femmes, certains services ont été créés et d'autres restructurés ; c'est le cas des Ministères de l'Education Nationale et de la Question Paysanne devenus Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation de Masses (MEBAM) et Ministère de l'Action Coopérative Paysanne (MACP). C'est aussi le cas de la fusion de la Direction de l'Economie Familiale en une seule Direction de la Promotion de la Famille.

10. La Direction de la mère et de l'enfant est devenue la Direction de la Santé de la Famille au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Cette Direction travaille dans le cadre de la planification familiale. Cette action entreprise, vise à laisser aux époux le choix de planifier et d'espacer leurs naissances, ou encore de choisir ensemble, leur méthode contraceptive.

...

B) - Au Plan Juridique

11. Les textes portant réglementation sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes portent essentiellement sur les points suivants :

. Pour un souci d'égalité d'accès à la terre et à l'exploitation agricole des femmes, le Burkina Faso a adopté une réforme agraire et foncière par l'ordonnance n° 84-050/CNR/PRES du 4 août 1984 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso et ses textes d'application. Cette réglementation confère donc à la femme, le Statut d'exploitant au même titre que l'homme.

. En matière d'allocations familiales, le Burkina Faso a signé le Kiti (décret) n° 86-108/CNR/PRES/TSS/FP du 19 mars 1986 portant modification de la réglementation en matière de prestations familiales. Ainsi les dispositions de l'article 10 du décret n° 202/FP/P du 19 novembre 1959 portant réglementation de la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires de l'Etat ont été modifiés.

12. Désormais, pourront être admises au bénéfice de ces prestations :

- la femme fonctionnaire mariée dont le conjoint n'exerce pas une activité salariale.

- la femme fonctionnaire célibataire qui a la charge effective de ses enfants.

. La restructuration de l'appareil judiciaire avec la mise en place des tribunaux populaires de conciliation (TPC) et les tribunaux populaires départementaux (TPD) depuis 1987 a apporté plus de transparence et d'égalité en matière de justice, en rempla-

...

ment des tribunaux coutumiers qui, souvent, tranchaient en faveur de l'homme, au détriment de la femme ; car dans la plupart de nos sociétés, le droit coutumier de la femme n'est pas reconnu à sa juste valeur.

. Dans un souci de justice et d'égalité devant la loi, car désormais tous les Burkinabè sont égaux devant la loi, le nouveau code des personnes et de la famille a été officiellement adopté le 9 novembre 1988. Elle entrera en vigueur le 4 août 1990.

13. Cette nouvelle réglementation reconnaît à la femme l'égalité de sexe et l'amène à bénéficier d'une place comparable à celle de son conjoint. Elle consacre à la femme l'autorité parentale sur la base de l'égalité entre les époux, ou encore le consentement mutuel des futures époux dans le mariage.

C) - Au Plan Socio-Sanitaire

14. La santé et le bien-être des populations en général et des femmes en particulier demeurent une des plus grandes préoccupations des responsables politiques du Burkina Faso. Aussi des efforts ne cessent d'être déployés dans ce domaine. Ce sont par exemple :

. l'adoption par le Burkina Faso d'une politique de planification familiale par la Zatu (loi) n°AN-IV/008/CNR/MEF-SN du 24 octobre 1986 comme une composante du bien être familial. Cette politique est menée par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale.

15. Cette politique vise la conscientisation des masses populaires face au problème de la procréation et de la sexualité familiale et individuelle, elle vise aussi à enrayer tous les problèmes liés aux familles nombreuses, aux grossesses multiples et rapprochées, au taux élevé de mortalité maternelle et infantile,

...

aux grossesses indésirées entraînant des avortements clandestins et des infanticides, entravent ainsi le développement socio-économique du pays dont les femmes sont les plus grandes perdantes.

. L'adoption par le Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale des stratégies de lutte contre la prostitution par racolage grâce à la création d'une commission nationale le 16 février 1990, et la réglementation et la fréquentation des débits de boissons par les mineurs, cette mesure vise à sauvegarder l'image de marque de la femme, à préserver sa santé et à la protéger.

. Dans le cadre de la lutte contre les pratiques traditionnelles affectant la santé et l'épanouissement des femmes et des enfants, un comité provisoire de lutte contre la pratique de l'excision a été créé en 1988 par le Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale. Cette Commission est placée sous la tutelle du Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale. Elle s'attèle à mettre en place une structure nationale, élargie aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, aux associations féminines et aux structures populaires.

16. La commission travaille à la sensibilisation intensive du public sur les méfaits de l'excision en vue de l'abolition progressive de cette pratique, à travers des affiches, dépliants, guide d'animation et d'un film récemment réalisé et intitulé : "Ma fille ne sera pas excisée".

17. Toujours sous la responsabilité du Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale, en collaboration avec le Ministère de la Santé, un projet intitulé "Projet BKF/76/P02 a été initié en juin 1983 avec l'appui du Fonds des Nations Unies en matière de Population (FNUAP). Ce projet a permis de mettre en place des structures de base prenant en charge des activités sanitaires et d'animation qui répondent aux besoins des populations rurales. En 1989, 549 accoucheuses traditionnelles, 399 animatrices et 66 monitrices ont été formées dans le cadre dudit projet entrant dans la politique socio-sanitaire du BURKINA FASO.

D) - Au Plan Economique

18. Dans sa politique d'édification d'une société nouvelle plus juste et plus égalitaire, basée sur la participation effective des masses populaires au processus de développement, le Front Populaire a assigné au Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale, la mission de promouvoir le rôle économique de la femme.

19. Cette promotion économique de la femme qui s'intègre dans le processus global de promotion de la famille, passe par des actions spécifiques en faveur de la femme. D'où la création de la Direction de la Promotion de la Famille en 1987.

20. Cette Direction oeuvre donc à la promotion socio-économique de la femme à travers plusieurs services notamment le service de la Promotion Economique de la Femme.

21. Au titre de la promotion économique de la femme, nous pouvons citer des activités génératrices de revenus initiées en faveur des femmes, que :

. L'entreprise de tissage "Godé" en 1987, qui regroupe quarante (40) tisseuses pour la production du pagne local "Faso Dan-Fani".

. Le Projet tomate commencé en 1987, a formé trois femmes en techniques de conservation et transformation de la tomate et d'autres légumes et fruits (jus de mangue, d'orange, oignons, piment) et de céréales (fonio).

. Le projet regroupe quatre-vingt (80) femmes dans les provinces du Kadiogo, du Houet du Bulkiemdé et de la Comoé. 34 000 tonnes de tomates fraîches ont été transformées en 1988.

. L'encadrement des groupements féminins autour des activités de production artisanat, agriculture, commerce, etc...

. Pour alléger les tâches domestiques de la femme, et lui permettre de mieux produire, le Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale a installé des moulins à grains auprès des groupements féminins villageois ; ainsi que des presses à karité, des charettes à multiples usages.

22. Cette politique d'allègement vise à procurer aux femmes toujours confinées à leurs rôles traditionnels, plus de temps, pour se consacrer davantage aux activités rémunératrices. La démarche adoptée en matière de moulins est la récupération progressive de l'emploi de meunier par les femmes, de même que l'auto-gestion de leurs petites entreprises économiques convoitées toujours par les hommes.

. Un projet d'installation de 1 000 moulins est aussi amorcé. Il est sous la tutelle de l'Union des femmes du Burkina (UFB). Une commission nationale travaille à cet effet. En ce qui concerne l'artisanat, un projet dénommé "Projet de l'Artisanat Féminin" du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a contribué à la formation de 500 femmes dans les domaines de la vannerie, poterie et tissage.

E) - Au Plan de l'Education

23. Les statistiques en matière d'éducation révèle un écart du taux de scolarisation entre la population masculine et la population féminine. Cet écart est dû à plusieurs facteurs tels que :

. Le choix des parents d'envoyer les garçons à l'école plutôt que les filles.

. La sortie précoce des filles de l'école pour cause de grossesses indésirées ou manque d'encadrement.

...

24. A titre d'exemple pour l'année 1985-1986, on comptait 916 boursières contre 3 441 boursiers ou encore 52,15 % de jeunes gens admis au CEP contre 48,27 % de jeunes filles dans les établissements publics et privés.

25. Pour réduire l'écart entre les hommes et les femmes des actions ont été entreprises en faveur des femmes à savoir :

. L'opération "Alpha-Commando" qui a consisté à alphabétiser les paysans et les paysannes ; l'opération avait été menée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en 1985.

26. On dénombrait 4 000 femmes alphabétisées au cours de cette opération.

. L'organisation d'une seconde opération d'alphabétisation intensive des femmes paysannes du 8 février au 8 avril 1988 en dix langues nationales. Cette opération dénommée "BANTAARE" signifie en fulfuldé "épanouissement ou processus d'accession à un stade supérieur et meilleur" servait à corriger les résultats de la première (Alpha-Commando) où seulement 1% des femmes avait participé. Cette opération a été menée par le Ministère de l'Action Coopérative Paysanne. Pour cette opération 13 000 femmes ont été alphabétisées.

27. En 1988, l'Institut pédagogique du Burkina (IPB) a initié un projet pilote pour l'incitation des jeunes filles à l'école. Ce projet s'adresse aux Provinces du Sahel et a pour objectif, de transformer les Zones réticentes en Zones favorables afin d'élever le faible taux de scolarisation des filles.

F) - Au Plan de l'Emploi

28. La modification en 1973 de la législation du travail admet le principe de l'égalité des chances dont peut jouir l'homme et la femme en tant que demandeur d'emploi ou en tant que travailleur.

...

29. Mais des facteurs tels que :

. le faible taux de scolarisation des filles.

. la progression faible de l'emploi dans notre pays (2,7% par an pour le secteur public et 5,4% pour le secteur privé) (source : Revues, CEDRES-Janvier 1986).

. La masculinisation excessive de fait de certains emplois.

. la discrimination dans la pratique du recrutement des femmes dans le secteur privé, laisse très peu de chance aux femmes dans le monde du travail.

30. Exemple : dans le secteur public au Burkina Faso on compte 5,868 femmes sur 28.397 salariés soit 20,66% (CENATRIN 20 janvier 1986).

31. Cependant il faut noter depuis quelques temps, un changement de mentalité en faveur des femmes dans l'emploi qui se traduit par :

. l'exercice de certaines activités masculines par les femmes.

32. Le recrutement par la Fonction Publique de femmes pour des emplois habituellement réservés aux hommes.

33. A titre d'exemple 1987, on comptait 4 mécaniciennes, 2 maçonnes, des femmes plantons, plusieurs policières motorisées.

. Le recrutement Commando des femmes dans les usines.

34. On pourrait souligner que le secteur de l'emploi et du travail reste toujours le moins accessible aux femmes.

...

II. - LES ACQUIS DE CES MESURES

35. Les différentes mesures et actions ponctuelles visant à favoriser la participation de la femme Burkinabè au développement national ont fait enregistrer de nombreux acquis parmi lesquels nous pouvons citer :

- La création de l'Union des Femmes du Burkina (UFB). Cette structure politique oeuvre beaucoup en faveur de la femme par des actions de mobilisation, d'organisation et de sensibilisation.

- Un changement qualitatif de mentalité des hommes s'opère progressivement : l'image de la femme Burkinabè réduite à son seul rôle de bonne ménagère commence à se tenir. Sous la Révolution, les femmes ont prouvé leurs capacités en particulier aux côtés des hommes aux grandes batailles pour le développement de la nation (construction du chemin de fer Ouagadougou-Tambao, opération villes propres, aménagement de certaines vallées, etc...).

- La regression de l'analphabétisme féminin : l'alphabétisation en langues nationales entre 1985 et 1988 de 16 000 femmes par les différentes opérations ("Commando et "Bantaaré") a permis de réduire l'écart du taux d'analphabétisme entre la population masculine et la population féminine.

- La création de nouveaux emplois pour les femmes : avec la Révolution, de nouveaux emplois ont été ouverts aux femmes de même que des concours qui leur étaient interdits (concours des préposés des Eaux et Forêts, concours de la Douane). L'U.F.B. qui a été à l'origine de la formation de 5 femmes en maçonnerie et de 36 femmes pour la conduite de véhicules poids lourds a également favorisé entre 1986-1987 le recrutement de :

- 30 femmes chauffeurs

...

- 16 ouvrières dans les usines
- 82 maçonnes
- et 3 serveuses dans les stations d'essence.

36. A cela il faut ajouter d'une part, la création par le Secrétariat d'Etat à l'Action Sociale en 1987 d'une entreprise de tissage dénommée "Godé" qui regroupe 40 tisseuses (métier autrefois considéré comme masculin), d'autre part le recrutement massif en 1989 de femmes dans les différentes usines du pays.

- L'accès des femmes au crédit : l'organisation des femmes en groupements villageois ou en coopératives leur a permis d'accéder au crédit au même titre que les structures masculines.

37. Malgré les nombreux acquis dans le cadre de la lutte contre l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, de nombreux obstacles freinent toujours la pleine participation de la femme Burkinabè au développement de son pays.

III. LES OBSTACLES A LA PARTICIPATION DES FEMMES, A L'EGALITE AVEC LES HOMMES, A LA VIE NATIONALE

38. Malgré les multiples mesures et actions entreprises par les autorités politiques, les différentes institutions et organisations gouvernementales et non gouvernementales, force est de constater que la contribution de la femme Burkinabè pour le développement de la nation est fortement affectée par des obstacles d'ordre socio-culturel, sanitaire, technique, financier, organisationnel et institutionnel. Nous pouvons retenir les principaux facteurs qui marginalisent la femme :

- l'analphabétisme bloque l'esprit d'initiative de la femme.
- la fonction de reproduction des femmes : les grossesses

...

multiples et rapprochées, de même que les corvées domestiques font que l'emploi du temps de la femme est surchargé.

- l'éducation traditionnelle : le rôle de la femme étant celui d'une épouse et d'une mère, les parents ne perçoivent pas l'intérêt d'envoyer les jeunes filles à l'école pour leur instruction. L'éducation traditionnelle inculque à la jeune fille, dès son plus jeune âge son rôle de bonne ménagère.

- le manque de confiance des femmes en elles-mêmes : les femmes manifestent très peu d'intérêt à l'endroit de certaines études (science, industrie, chimie).

- le poids de la tradition :

- d'une part certaines coutumes, croyances religieuses et pratiques rétrogrades des hommes assujettissent la femme et la maintiennent dans un état d'éternelle "mineure soumise". Elles ont aussi une influence négative sur le statut social et juridique de la femme.

- d'autre part les pratiques dévalorisantes telles que le mariage forcé, l'excision, la dot, le lévirat, contribuent à marginaliser la femme.

- l'insuffisance des organes d'information des femmes les maintient dans l'ignorance de leurs droits.

- la difficulté d'accès à la terre : les femmes n'ont pas les mêmes chances d'accès à la terre dans les périmètres aménagés, car on ne leur reconnaît pas le titre de chef de famille.

- la non considération de la femme comme co-exploitant agricole fait qu'elle ne bénéficie pas, au même titre que l'homme, des revenus agricoles familiaux.

...

- la marginalisation de la femme dans l'agriculture : les programmes de développement agricole excluent généralement les femmes de l'organisation, de la formation et de l'utilisation des techniques modernes.

- l'inorganisation des femmes a pour conséquence leur difficulté d'accès au crédit.

- l'insuffisance des équipements d'allègement de tâches des femmes (moulins, presses à karité, charettes, etc...), ne facilite pas la conciliation des activités des projets avec leur occupations personnelles.

- le manque de coordination entre tous les intervenants en faveur des femmes sur le plan national entraîne un chevauchement de leurs activités qui réduit leur impact sur la situation des femmes.

CONCLUSION

39. Malgré l'insuffisance des statistiques relatives à la femme nous disons que l'évolution socio-économique des femmes au Burkina Faso, bien que lente, est très remarquable. Cependant, par rapport au volume des besoins des femmes, les actions engagées jusque là demeurent encore minimales.

40. La lenteur dans l'amélioration de la situation de la femme s'explique au Burkina Faso par l'écart qui existe entre la date de parution d'une mesure et sa mise en application effective.

41. Eu égard au taux élevé d'analphabétisme de la population et le poids de la tradition sur la société, la période transitoire permet néanmoins à l'institution responsable d'appliquer la mesure de mener une large campagne d'information et de sensibilisation de la population.